

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Mémoire

Consultations prébudgétaires 2016-2017

Février 2016

Informations sur l'organisation

Le **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité** (CQCM) a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Pour réaliser cette mission, il :

- Organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- Effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération et de la mutualité pour ses membres et la population.

Nos membres

Agropur coopérative laitière

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

Coopérative de développement régional du Québec

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Fédération des coopératives d'alimentation du Québec

Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec

Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec

Fédération des coopératives des paramédics du Québec

Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

Fédération des coopératives funéraires du Québec

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

Fédération québécoise des coopératives forestières

Promutuel Assurance

La Capitale mutuelle de l'administration publique

La Coop fédérée

Réseau de la coopération du travail du Québec

SSQ Groupe financier

Les membres auxiliaires coopératifs et mutualistes

Co-operators

Fédération Coop-Habitat Estrie

Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais

Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Fédération des coopératives d'habitation de Québec – Chaudière-Appalaches

Fédération des coopératives d'habitation du Royaume Saguenay – Lac-Saint-Jean
Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
Fédération des coopératives d'habitation montréalaises
Fédération québécoise des coopératives en animation et en formation financière l'ACTIF

Les membres auxiliaires associés

Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers, École des Hautes Études Commerciales

Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC)

Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec

Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS)

Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)

Réseau Accorderie du Québec

Les ambitions des réseaux coopératifs et mutualistes

En 2014, pour la première fois de l'histoire, les réseaux coopératifs et mutualistes réunis au sein du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) ont décidé de se doter d'un plan d'ensemble qui intégrerait la dimension développement des affaires coopératives et mutualistes et qui mobiliserait toutes les forces des réseaux. Ils ont travaillé à l'élaboration du Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes dans une perspective 2020. Ce plan a comme objectif de mettre de l'avant une approche intégrée de développement permettant de maximiser les synergies et les retombées. Il fixe également des cibles ambitieuses de développement à atteindre d'ici 2020.

Les coopératives et les mutuelles souhaitent continuer de contribuer aux besoins des collectivités et se positionner afin de saisir toutes les opportunités de développement. À cet effet, le Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes dans une perspective 2020 cible quelques tendances qui sont propices au changement et qui emmèneront certainement des opportunités. Elles sont :

1. La mondialisation et l'interdépendance des économies
2. La démographie
3. La redéfinition des rôles de l'État
4. L'occupation du territoire
5. La redynamisation de l'économie de Montréal
6. L'entrepreneuriat et la relève d'entreprises
7. L'économie électronique et les médias sociaux
8. Le développement durable

Plusieurs chantiers de travail ont été mis en place pour cet exercice où une cinquantaine de leaders des réseaux coopératifs et mutualistes ont procédé à une évaluation des cibles souhaitées par les réseaux coopératifs et mutualistes en matière de développement et à la mise en place de projets d'intercoopération. Les cibles sont très ambitieuses mais elles reflètent bien les capacités de nos réseaux.

Au terme du Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes dans une perspective 2020, voici quelques cibles qui devraient être atteintes:

- Croissance de 7 % par année du chiffre d'affaires, soit 1,5 fois celle du produit intérieur brut (PIB) en dollars constants pour atteindre 42,7 G\$;
- Création de 20 000 emplois coopératifs et mutualistes nets, incluant 5 000 emplois à Montréal;
- Des retombées économiques et sociales concrètes et mesurables.

Ce Plan inclut également des cibles telles que l'occupation des territoires, des formations pour les dirigeants, la mise en commun de nos forces, l'éducation à la coopération et la préparation de la relève.

Cette année, nous complétons la première année du Plan stratégique avec des résultats probants. Nous avons créé plus de 2 000 emplois, donc nous avons atteint 11% de notre cible de 20 000 emplois.

TABLE DES MATIÈRES

sommaire.....	5
Recommandation 1 - Contribuer à la mission du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	7
Recommandation 2 - Réduction des gaz à effet de serre par la filière de la biomasse	9
Recommandation 3 - Les coopératives de santé : un investissement pour l'avenir.....	10
Recommandation 4 – Maintenir nos aînés dans leur milieu de vie	11
Recommandation 5 - L'ère numérique : un enjeu de taille.....	12
Recommandation 6 – Investir dans le logement pour tous	14
Conclusion	15

Sommaire

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2016-2017 annoncées par le ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, le CQCM, en collaboration avec ses réseaux, souhaite faire quelques recommandations. Vous les retrouverez détaillées à la suite du sommaire.

Recommandation 1 – Contribuer à la mission du CQCM

Établir un nouveau partenariat avec le gouvernement du Québec pour un soutien financier de 3 millions de dollars sur 5 ans afin d'assurer la coordination du développement des affaires et de la recherche-action au CQCM pour contribuer au développement social et économique et plus particulièrement à la création d'emplois au Québec.

Recommandation 2 – Appui au développement de la biomasse forestière

En collaboration avec Vision biomasse Québec, la Coop fédérée et la Fédération québécoise des coopératives forestières, le CQCM recommande un engagement financier important du gouvernement dans son programme biomasse forestière comme moyen performant alliant réduction des GES, production d'énergie renouvelable et création d'emplois dans toutes les régions du Québec. Le CQCM propose également la mise en place d'une table des partenaires et d'une table ministérielle pour assurer la coordination d'un développement efficient de la filière de la biomasse forestière.

Recommandation 3 – Les coopératives de santé : un investissement pour l'avenir

Le CQCM, en collaboration avec la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec, recommande la mise en place d'un crédit d'impôt provincial remboursable pour la contribution annuelle des membres des coopératives de santé.

Recommandation 4 – Maintenir nos aînés dans leur milieu de vie

Le CQCM, en collaboration avec la Fédération des coopératives de santé et de services à domicile du Québec ainsi que le Réseau des Entreprises d'économie sociale en aide à domicile, recommande au gouvernement du Québec d'investir dans le PEFSAD afin de permettre à plus d'usagers d'utiliser les services et ainsi contribuer au maintien de nos aînés dans leur milieu de vie.

Recommandation 5 - L'ère numérique : un enjeu de taille

Le CQCM, en collaboration avec ses réseaux, propose au gouvernement d'appuyer financièrement des projets pilotes dans le cadre de sa Stratégie numérique pour faciliter le commerce en ligne, connecter l'ensemble des outils et infrastructures numériques des entreprises productrices et réduire les coûts liés à l'intercommunicabilité des données de gestion pour les entreprises en réseau.

Recommandation 6 – Investir dans le logement pour tous

Le CQCM en partenariat avec ses réseaux et plus particulièrement la CQCH ainsi que la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec recommande au gouvernement du

Québec de mettre en place les conditions pour permettre la création de nouvelles unités de logements coopératifs et la croissance des parcs de logements actuels.

En suivi du sommaire, vous trouverez chaque recommandation détaillée en réponse aux enjeux ou aux besoins des réseaux coopératifs et mutualistes. Les coopératives et les mutuelles œuvrent dans plus d'une quarantaine de secteurs d'activités. Elles participent activement au développement économique et social du Québec et à la relève d'entreprises. Elles sont des entreprises durables qui contribuent aussi à la pérennité des entreprises québécoises et à la vitalité de nos régions. Elles sont créées en réponse aux besoins des collectivités et bénéficient donc d'une acceptabilité sociale naturelle. Les réseaux coopératifs et mutualistes sont déjà partenaires du gouvernement du Québec. Les propositions ci-dessous visent à consolider ce partenariat pour le bénéfice des collectivités. Elles sont quelques-unes des priorités des réseaux dont la mise en place permettrait d'augmenter notre apport à l'économie du Québec.

Recommandation 1 - Contribuer à la mission du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Tel que mentionné précédemment, le CQCM regroupe plusieurs réseaux coopératifs et mutualistes qui œuvrent dans plusieurs secteurs d'activités. Depuis 2004, le CQCM est mandataire de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives pour le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Cette Entente est un levier important pour le développement de coopératives dans toutes les régions du Québec. Elle vise entre autres à soutenir le développement coopératif régional et sectoriel, à relancer ou restructurer les regroupements coopératifs et développer de nouveaux regroupements, ainsi qu'à soutenir les initiatives coopératives hors réseaux. Les résultats de l'Entente sont concluants. Ce partenariat permet la création d'entreprises durables qui contribuent à maintenir une vitalité économique dans les régions et il favorise aussi la croissance des grandes entreprises coopératives sur le marché. D'ailleurs, les grands partenaires coopératifs participent aussi financièrement à cette Entente de partenariat avec le gouvernement du Québec. Cet engagement des réseaux coopératifs et mutualistes démontre la volonté de contribuer concrètement et de façon efficace au développement socio-économique du Québec.

Plus précisément, voici les résultats de la dernière Entente 2014-2015 :

- Coopératives créées : 84
- Emplois créés et maintenus : 338
- Interventions d'accompagnement et de suivi spécialisé : 268

	1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015		
	CDR	Secteurs	Total
Coopératives démarrées (volet II)	72	12	84
Emplois créés (volet II)	142	10	152
Emplois maintenus (volet II)	86	-	86
Emplois nets après 2 ans (volet II)	84	16	100
Total :	312	26	338
Interventions de suivi spécialisé (volet III)	79	189	268
Projets structurants réalisés (Volet IV)	n/a	48	48

Les réseaux coopératifs et mutualistes ont des ambitions de développement importantes pour les prochaines années. L'Entente de partenariat dont bénéficient les réseaux est un levier apprécié. D'ailleurs, le CQCM est heureux de pouvoir appuyer ses membres dans leur développement.

Le CQCM a également participé à titre de mandataire à la mise en place d'une stratégie pour favoriser la relève en mode coopératif avec le gouvernement du Québec, soit le Groupe Coop Relève. Ce projet a permis entre autres de soulever les enjeux en matière de relève et de cibler les besoins pour outiller les conseillers en développement à favoriser le modèle coopératif lors d'une reprise.

Les réseaux coopératifs et mutualistes contribuent activement au développement économique et au maintien des entreprises québécoises. Voici quelques exemples, la Coop Fédérée qui a récemment fait l'acquisition du Groupe BMR. Dans le contexte où l'entreprise Rona a été achetée par les américains, l'acquisition de BMR par la Coop Fédérée assure le maintien des quincailleries québécoises dans toutes les régions. Le Mouvement Desjardins, un fleuron québécois et le premier groupe coopératif financier au Canada, se positionne maintenant dans les autres provinces avec l'acquisition de State Farm et également à l'international. Finalement, un autre bel exemple serait la coopérative Citadelle qui fait des produits de l'érable à partir des ressources de ses producteurs et elle les exporte à l'international. De par son modèle, une entreprise coopérative est beaucoup moins délocalisable qu'une entreprise traditionnelle.

Finalement, le CQCM et ses réseaux ont participé aux travaux entourant la Loi en économie sociale qui stipule que le CQCM est l'un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale. Les réseaux coopératifs et mutualistes participent activement à pallier aux enjeux du Québec tel que les coopératives d'habitation et les coopératives de services à domicile qui contribuent à maintenir les aînés plus longtemps dans leur milieu de vie ou encore les coopératives forestières qui développent le créneau du chauffage à la biomasse forestière qui contribue à l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre.

Bref, ces trois partenariats établis avec le gouvernement du Québec sont des exemples concrets de la confiance que témoigne l'État envers les réseaux coopératifs et mutualistes. Conséquemment, le CQCM souhaite renforcer ce partenariat pour bonifier son offre de service auprès de ses membres et ainsi pouvoir contribuer plus activement au développement de l'entrepreneuriat collectif. À cet effet, le CQCM souhaite :

- **conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec afin que celui-ci l'appuie financièrement dans sa coordination du développement des affaires et de la recherche-action à la hauteur 3 millions de dollars sur cinq ans pour que les réseaux coopératifs et mutualistes puissent contribuer davantage au développement économique et plus particulièrement à la création d'emplois au Québec.**

Ce soutien financier permettra au CQCM de bonifier sa contribution auprès de ses réseaux pour la réalisation des objectifs de développement coopératif et mutualiste. Le CQCM souhaite obtenir le même levier financier de la part du gouvernement du Québec que celui-ci offre au Chantier de l'économie sociale afin de pouvoir réaliser pleinement les trois volets de sa mission.

Recommandation 2 - Réduction des gaz à effet de serre par la filière de la biomasse

Le développement coopératif en économie verte est depuis plus d'une décennie en pleine effervescence au Québec. Sous l'impulsion de grandes coopératives comme La Coop fédérée et de leaders dans les réseaux coopératifs comme la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF), la biomasse est en voie de faire une percée dans la filière des énergies renouvelables et de l'approvisionnement responsable. Si on estime à 7,3 % la consommation finale d'énergie tirée de la biomasse, celle-ci révèle un potentiel d'utilisation beaucoup plus important (plus de 4 M tonnes métriques anhydres annuellement seraient disponibles), notamment pour la filière de la production de chaleur des entreprises, des organismes publics et municipaux et des commerces, en remplacement des énergies fossiles (mazout lourd et léger + propane), sans pour autant compromettre la pérennité de la ressource.

On compte actuellement une douzaine de coopératives implantées dans les régions du Québec qui se démarquent : biocarburants, filière de la biocombustion par la biomasse forestière, énergie éolienne. En plus des partenariats entre coopératives, entreprises et municipalités, des programmes et des politiques publiques ont favorisé ces déploiements (réduction des GES, énergie, occupation des territoires). Au regard des développements coopératifs des 10 dernières années, les coopératives s'affirment comme un levier de choix pour les collectivités qui veulent innover et faire des ressources énergétiques un moteur de développement économique et social durable pour leur territoire.

Dans le champ de la filière de la biomasse forestière, les réseaux coopératifs appuyés d'industriels, des grandes associations du milieu municipal et de groupes environnementaux, sociaux et de recherche, ont mis de l'avant une vision du développement de cette filière, la Vision Biomasse Québec, qui donne une perspective des impacts économique, environnemental et social de grande envergure pour toutes les régions du Québec. Pour s'assurer d'un déploiement structuré et performant de cette filière, les partenaires de Vision Biomasse Québec, dont le CQCM, proposent des engagements qui seront des balises pour le développement durable de cette filière :

- Maximiser les bénéfices en matière de réduction des gaz à effet de serre;
- Réduction des impacts sur la santé et la qualité de l'air;
- Contrôle des effets sur les écosystèmes;
- Meilleure intégration des projets dans les communautés.

La filière du chauffage à la biomasse est prête à contribuer activement à la décarbonisation de l'économie québécoise et au développement social et économique du Québec. C'est une filière qui possède une expertise unique et des moyens technologiques importants. Développée de façon coordonnée, elle contribuerait à stimuler les communautés en créant plusieurs emplois en région. Elle bénéficie aussi d'ores et déjà de l'acceptabilité sociale tant auprès du grand public que des groupes environnementaux. Avec une volonté ferme du gouvernement du Québec de favoriser l'organisation de cette filière de développement prometteuse, elle participerait

efficacement à la réduction des gaz à effet de serre. Elle est une solution à envisager pour contribuer à l'atteinte des objectifs canadiens de réduction des gaz à effet de serre.

Les réseaux coopératifs et mutualistes reconnaissent la mise en place du Fonds biomasse Énergie ainsi que le Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle par le gouvernement du Québec. Or, bien que les résultats soient intéressants, il n'en demeure pas moins que la filière de la biomasse-chauffe doit être organisée et continuer d'être valorisée. Le CQCM et ses réseaux, en collaboration avec Vision biomasse Québec, proposent donc que :

- **un engagement financier important du gouvernement du Québec dans son programme biomasse forestière assurant aux clientèles intéressées et aux entreprises impliquées dans cette filière le soutien nécessaire au développement d'une masse critique de projets régionaux de chauffage à la biomasse pour ainsi permettre de structurer de façon efficiente toute la chaîne de production de cette énergie renouvelable. Cette filière pourrait alors contribuer significativement aux objectifs gouvernementaux en matière de réduction des gaz à effet de serre et par le fait même contribuer au développement économique des régions.**
- **la création d'une table ministérielle ainsi qu'une table de travail avec les partenaires afin de mettre en place des actions structurantes et concertées pour la filière.**

Recommandation 3 - Les coopératives de santé : un investissement pour l'avenir

Au Québec, nous retrouvons une cinquantaine de coopératives de santé qui contribuent à offrir des services de première ligne dans onze régions administratives. La majorité est membre de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ) qui les appuie dans leur développement.

Les coopératives de santé ont été créées afin de répondre à un besoin des collectivités d'assurer des soins de santé à proximité, palliant ainsi à l'engorgement des cliniques et des hôpitaux. Concrètement, une coopérative de santé est une association de personnes qui se regroupent afin de satisfaire des besoins communs. Elle assume quatre fonctions principales soit la gestion immobilière, la gestion administrative, l'offre de service à la communauté et la gestion des services complémentaires en prévention et promotion en santé (PPS). Elle offre aux citoyens une proximité des services de santé et permet à des professionnels de la santé d'établir leur pratique dans des communautés qu'ils n'auraient pas nécessairement choisies. Elle favorise une meilleure répartition des effectifs médicaux au Québec. Bien qu'elle soit disponible pour l'ensemble de la communauté, les membres sont collectivement propriétaire en assurant sa pérennité par une contribution annuelle.

Avec la création des coopératives de santé, les collectivités se sont assurées des services de première ligne efficaces à proximité, contribuant ainsi à désengorger le système public. Les coopératives de santé offrent un environnement de travail unique aux médecins et leur rôle sera assurément appelé à grandir dans les prochaines années. Certaines d'entre elles offrent déjà des services préventifs tels que l'ergothérapie ou des conseils sur la nutrition. Elles sont complémentaires aux Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Elles participent aussi de façon active au bien-être de la communauté en mettant de l'avant des activités de promotion de la santé.

En Italie, les coopératives de santé sont une véritable plaque tournante pour offrir des services aux communautés alors qu'elles regroupent différents professionnels de la santé. Tout le système a été bâti de façon à mettre les besoins du patient au cœur de la structure organisationnelle qui se déploie plutôt par territoire que par expertise. Ainsi, leur modèle se rapproche de celui des Groupes de Médecine Familiale (GMF) où plusieurs professionnels travaillent ensemble, en collaboration avec l'État, pour offrir des soins de qualité coordonnés au patient. Dans cette optique, serait-il envisageable de faire grandir nos coopératives de santé pour en faire de vrais carrefours de la santé où les médecins y travailleraient à l'acte? On peut alors aussi penser à faire évoluer le rôle des infirmières et y joindre différents professionnels de la santé. Bref, des ressources cliniques y seraient allouées tout comme dans le cas des GMF afin de supporter des activités de premières lignes. En finalité, nous pourrions penser à la création d'un réseau intégré de services qui pourrait inclure la prévention, l'aide sociale, les soins médicaux, les médecins spécialistes, les pharmacies. Bref, une autre option que le système public, en mode coopératif, qui offrirait aux clients un service efficace et de qualité en matière de santé et services sociaux. En conclusion, afin que les coopératives de santé puissent jouer pleinement leur rôle de complémentarité avec l'État, nous recommandons :

- **la mise en place d'un partenariat concret pour bonifier le rôle des coopératives de santé.**

De plus, pour encourager les collectivités à s'impliquer et s'inscrire à une coopérative de santé, la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec propose :

- **la mise sur pied d'un crédit d'impôt provincial remboursable pour le membership. Les contributions annuelles peuvent varier de 30\$ à 115\$ dépendamment des services offerts par la coopérative.**

Recommandation 4 – Maintenir nos aînés dans leur milieu de vie

Le vieillissement de la population est un enjeu de taille pour le gouvernement du Québec puisque les citoyens souhaitent maintenir une qualité de vie et obtenir des soins optimaux alors que les capacités budgétaires de l'État ne sont pas pour autant bonifiées. Conséquemment, il est avantageux pour le gouvernement d'encourager des initiatives qui contribuent au maintien des personnes âgées le plus longtemps dans leur milieu de vie. Les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) œuvrent depuis 20 ans dans les 17 régions administratives du Québec et offrent des services à domicile qui répondent aux besoins des citoyens. Plus précisément, ces entreprises offrent deux types

de services, soit les services d'aide à la vie domestique (AVD) tels que l'entretien ménager léger, l'entretien des vêtements, la préparation de repas sans diète, ainsi que les services d'activités à la vie quotidienne (AVQ) tels que les soins personnels comme faire sa toilette, se laver, s'habiller, etc. Le réseau des EÉSSAD compte 90 817 usagers et il atteint plus de 7 millions d'heures de service.

Finalement, les EÉSAD sont des organisations gérées par et pour leurs usagers. Elles sont donc exploitées à des fins non lucratives. Elles sont des partenaires de l'État en matière de services de santé et elles favorisent le maintien à domicile prolongé des aînés. Ces entreprises contribuent à la baisse des coûts d'institutionnalisation, ce qui génère des économies considérables aux contribuables.

Le gouvernement du Québec doit continuer à encourager l'utilisation de ces services offerts. D'ailleurs, en 1997, il avait mis en place le Programme d'exonération financière des services d'aide domestique (PEFSAD) qui visait à soutenir le démarrage des entreprises d'aide à domicile et encourager les citoyens à se prévaloir des services de la vie domestique par le biais d'une réduction du tarif horaire exigé par l'entreprise. Au fil des années, le programme a évolué afin de soutenir les personnes en perte d'autonomie et des aînés ayant de faibles revenus. Or, compte tenu du contexte du vieillissement de la population, sa pertinence devient aujourd'hui indiscutable. Les derniers investissements dans le PEFSAD remontent à 2012-2013 et ce malgré l'annonce de la *Politique Vieillir et Vivre ensemble* du gouvernement du Québec en 2012.

À cet effet, le CQCM en collaboration avec la Fédération des coopératives de santé et de services à domicile du Québec ainsi que le Réseau des Entreprises d'économie sociale en aide à domicile, recommande au gouvernement du Québec :

- **d'investir dans le PEFSAD afin de permettre à plus d'usagers d'utiliser les services et ainsi contribuer au maintien de nos aînés dans leur milieu de vie.**

Recommandation 5 - L'ère numérique : un enjeu de taille

Les réseaux coopératifs et mutualistes sont heureux de l'annonce du gouvernement du Québec de l'élaboration d'une Stratégie numérique. Il est évident que nous sommes maintenant rendus à l'ère où les entreprises, pour demeurer compétitives sur le marché, doivent exploiter le commerce numérique et offrir des services sur une plateforme numérique. Les entreprises coopératives et mutualistes ne font pas exception quant aux défis énormes que leur pose l'économie numérique. Plusieurs entreprises ont déjà adapté leur offre de service en conséquence afin de répondre aux nouvelles exigences du client, soit d'obtenir un service rapide et efficace et ce, même à partir de son salon. Cette adaptation nécessite des changements majeurs au sein des entreprises qui doivent réfléchir et opérer différemment. Alors que certains peuvent s'adapter rapidement, d'autres PME n'ont pas la capacité pour suivre le marché qui évolue rapidement avec les nouvelles technologies.

Prenons par exemple le géant Amazon, la plus grosse entreprise des États-Unis, qui offre l'achat en ligne d'une panoplie de produits. Il s'attaque déjà à de nouveaux marchés

propices ou il remplace, dans certains campus scolaires, les boutiques et les librairies puisqu'il offre un service à moindre coût. Au Québec, il est difficile d'ignorer cette tendance de l'achat en ligne à moindre coût qui prend beaucoup d'ampleur. Pour la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, notamment, c'est un enjeu considérable qui pourrait mettre à risque une partie de sa mission et de ses services.

Un autre exemple important est le besoin de certaines communautés d'être branchées pour faciliter les communications. Au Nunavik, les 14 villages Inuits bénéficieraient d'un système de communication à la fine pointe de la technologie pour faciliter le développement des affaires. Ce système contribuerait aussi à l'éducation des jeunes et faciliterait la mise en place de projets entre des villages Inuits et avec les collectivités du Sud. D'ailleurs, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec a déjà entamé la mise en place d'un système de communication entre les villages mais le besoin demeure toujours entier.

Dans cette optique, le gouvernement du Québec doit encourager le passage à l'action des entreprises afin que celles-ci s'adaptent rapidement et restent compétitives sur le marché. Dans les réseaux coopératifs et mutualistes, il y a déjà plusieurs réflexions amorcées en ce sens, par exemple :

- La Fédération des coopératives d'alimentation du Québec explore l'idée d'une intégration à la fois horizontale (partage du même système administratif entre entreprises membres du réseau) et verticale (gestion des stocks et traitement comptable) sous forme d'une bannière coop pour les petites coopératives de services de proximité sans bannière;
- La Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire explore des projets d'efficacité organisationnelle et d'intégration des systèmes;
- La Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches, explore un moyen de faciliter la gestion collective de la location de logements;
- Le CQCM explore l'idée de regrouper les coopératives de producteurs pour intégrer leurs systèmes de vente en ligne et leurs logistiques de distribution. La vente en ligne serait gérée par la coopérative et le système de distribution avec un entrepôt (ex : un peu comme les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) au Québec).

L'expérimentation est déjà en cours mais afin d'assurer une adaptation rapide des entreprises, le CQCM, en collaboration avec ses réseaux, propose au gouvernement :

- **d'appuyer financièrement des projets pilotes dans le cadre de sa Stratégie numérique pour faciliter le commerce en ligne, connecter l'ensemble des outils et infrastructures numériques des entreprises productrices et réduire les coûts liés à l'intercommunicabilité des données de gestion pour les entreprises en réseau.**

Recommandation 6 – Investir dans le logement pour tous

La coopérative d’habitation est un modèle à privilégier et à encourager dans un contexte où les besoins en matière de logement abordable sont toujours bien présents et également dans un contexte où la population est vieillissante. La Confédération québécoise des coopératives d’habitation (CQCH) représente près de 30 000 logements coopératifs à travers tout le Québec par le biais de ces différentes fédérations. Ces logements contribuent à la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale. Le modèle coopératif permet l’appropriation des lieux de façon collective et il favorise aussi le développement de l’entrepreneuriat social de ses membres. Le gouvernement du Québec doit continuer de soutenir des initiatives permettant la croissance ou la création d’unités de logements coopératifs.

De son côté, les réseaux coopératifs et mutualistes tentent d’être innovants pour utiliser la formule coopérative afin de maintenir les aînés plus longtemps dans leur milieu de vie et ainsi contribuer à l’enjeu du vieillissement de la population. Dans un autre ordre d’idée, la CQCH explore présentement des nouvelles formules pour répondre aux besoins d’accession à la propriété à coût abordable. Un espace de travail a également été créé dans le cadre du Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes dans une perspective 2020, regroupant les fédérations de coopératives de services à domicile et de santé, de paramédics, d’habitation, du Nouveau-Québec et funéraires, afin d’explorer la possibilité de bonifier des projets de coopératives d’habitation en offrant différents services tels que les soins à domicile, des repas préparés, de l’accompagnement suite à des décès, etc.

Finalement, les coopératives d’habitation sont une solution intéressante pour pallier à la pénurie de logement au Nunavik. Malgré le soutien gouvernemental annoncé pour la construction de 840 nouvelles unités d’habitation d’ici 2016, la Société Makivik prévoit un déficit de 160 unités par rapport aux besoins exprimés de 1 000 unités de logements. Le modèle coopératif permettrait la prise en charge des logements par les Inuits. À long terme, les investissements réalisés dans le logement coopératif seraient beaucoup moindre que le logement social puisque les habitants développeraient un sentiment d’appartenance grâce au modèle qui permet une implication active dans le processus décisionnel.

Or, le CQCM en partenariat avec ses réseaux et plus particulièrement la CQCH ainsi que la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec recommande au gouvernement du Québec de mettre en place les conditions pour permettre la création de nouvelles coopératives d’habitation et la croissance des parcs de logements actuels. Plus précisément, nous recommandons :

- **la mise en place d’un soutien pour l’achat-rénovation pour les coopératives qui souhaitent agrandir leur membership;**

- **le maintien de l'appui financier aux fédérations et à la confédération des coopératives d'habitation afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de développeur et d'accompagnement aux coopératives d'habitation;**
- **d'appuyer financièrement la mise sur pied d'un projet pilote de coopératives d'habitation au Nunavik;**
- **contribuer à la réalisation de projets pilotes de coopérative de propriétaires par un investissement de deux millions de dollars.**

Conclusion

Ce mémoire du CQCM rassemble les grands enjeux des réseaux coopératifs et mutualistes québécois. Nous souhaitons consolider notre partenariat avec l'État afin de développer ensemble des filières durables et pérennes en réponse aux défis de notre société. Les coopératives et les mutuelles existent depuis plus de 163 ans au Québec et elles ont toujours su s'adapter pour répondre aux besoins des collectivités. Elles contribuent activement au développement économique et social de toutes les régions. Ces entreprises collectives favorisent la prise en charge citoyenne. C'est dans cette optique que nous souhaitons être mis à contribution en partenariat avec l'État, dans un contexte où le rôle de celui-ci sera appelé à changer, et où il devra s'appuyer sur des modèles solides pour assurer une continuité dans le développement en lien avec les besoins des collectivités.